

Nom commercial: Thiocyanate/Tris.HCL/C0229000/Merck Sero

Numéro de la matière: 332420

Version: 4 / CH

Date de révision: 20.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 20.02.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Thiocyanate/Tris.HCL/C0229000/Merck Sero

N° d'article 33242002

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Acute Tox. 4 H332

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

Nom commercial: Thiocyanate/Tris.HCL/C0229000/Merck Sero

Numéro de la matière: 332420

Version: 4 / CH

Date de révision: 20.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 20.02.23

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)
contient thiocyanate de sodium

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Poids moléculaire

Valeur	81.07	g/mol
--------	-------	-------

Composants dangereux

thiocyanate de sodium

No. CAS	540-72-7		
No. EINECS	208-754-4		
Concentration	>= 55		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 4	H302	
	Acute Tox. 4	H312	
	Eye Irrit. 2	H319	
	Acute Tox. 4	H332	
	Aquatic Chronic 3	H412	

ATE	orale	541	mg/kg
cATpE	dermale	1'100	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1.5	mg/l
cATpE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

2-amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol hydrochloride

No. CAS	1185-53-1		
No. EINECS	214-684-5		
Concentration	>= 10	< 20	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Skin Irrit. 2	H315	
	Eye Irrit. 2	H319	
	STOT SE 3	H335	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le

Nom commercial: Thiocyanate/Tris.HCL/C0229000/Merck Sero

Numéro de la matière: 332420

Version: 4 / CH

Date de révision: 20.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 20.02.23

médecin. Eventuellement apport d'oxygène

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau, Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxydes sulfuriques (SO_x); Acide cyanhydrique (HCN); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Assurer un apport d'air frais.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Pa de réquisitions spéciales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510 13

Des matières solides non combustibles

Nom commercial: Thiocyanate/Tris.HCL/C0229000/Merck Sero

Numéro de la matière: 332420

Version: 4 / CH

Date de révision: 20.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 20.02.23

Classe de stockage (Suisse)

11/13

Autres substances dangereuses solides
classées/étiquetées dangereuses**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Protéger la peau préventive.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants

Matériau approprié nitrile

Protection des yeux

nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

Poudre

Point de fusion

Valeur

308

°C

Point d'éclair

Remarque

Non applicable

valeur pH

Valeur

5

à

9

Concentration/H₂O

50

g/l

Pression de vapeur

Remarque

Non applicable

Densité et/ou densité relative

Valeur

1.726

g/cm³**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Valeur

1250

g/l

température

20

°C

propriétés explosives

évaluation

non

Masse volumique apparente

Valeur

700

à

800

kg/m³**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.4. Conditions à éviter**

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

Nom commercial: Thiocyanate/Tris.HCL/C0229000/Merck Sero

Numéro de la matière: 332420

Version: 4 / CH

Date de révision: 20.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 20.02.23

Explosif, Nitrite, Des agents d'oxydation forts, Acides

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	616.243	mg/kg
	3	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

thiocyanate de sodium

Espèces	caille	
DL50	541	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	1'252.99	mg/kg
	01	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	12.5299	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	1.7086	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

thiocyanate de sodium

évaluation	Non irritant
------------	--------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

thiocyanate de sodium

Espèces	lapin
évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves

Sensibilisation (Composants)

thiocyanate de sodium

Espèces	souris
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 429

Mutagénicité (Composants)

thiocyanate de sodium

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
------------	--

Toxicité reproductrice (Composants)

thiocyanate de sodium

Remarque	Ne pas documenté.
----------	-------------------

Cancérogénicité (Composants)

thiocyanate de sodium

Remarque	Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.
----------	---

11.2 Informations sur les autres dangers

Nom commercial: Thiocyanate/Tris.HCL/C0229000/Merck Sero

Numéro de la matière: 332420

Version: 4 / CH

Date de révision: 20.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 20.02.23

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
Source	Données de la littérature		

Toxicité pour les poissons (Composants)**thiocyanate de sodium**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	69		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna		
CE 0	11		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	IUCLID		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**thiocyanate de sodium**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	3.79		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 201		

Toxicité pour les algues (Composants)**thiocyanate de sodium**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE 10	113.43		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 0	8000		mg/l
méthode	OECD 209		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**thiocyanate de sodium**

NOEC	2.13		mg/l
Durée d'exposition	28	d	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****thiocyanate de sodium**

évaluation	Facilement biodégradable		
------------	--------------------------	--	--

Nom commercial: Thiocyanate/Tris.HCL/C0229000/Merck Sero

Numéro de la matière: 332420

Version: 4 / CH

Date de révision: 20.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 20.02.23

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Nocif pour organismes aquatique. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Nom commercial: Thiocyanate/Tris.HCL/C0229000/Merck Sero

Numéro de la matière: 332420

Version: 4 / CH

Date de révision: 20.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 20.02.23

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Chronic 3

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Skin Irrit. 2

Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.